

# CONDITIONS FINANCIÈRES 2023-2024

## RÉ-INSCRIPTION COLLÈGE

### I - TARIFS ANNUELS 2023/2024 :

Notre projet éducatif Saint Vincentien affirme que Sainte Marie est une école ouverte à tous. C'est pourquoi nous avons mis en place un système de **contribution des familles** permettant à chacun de déterminer en toute liberté sa participation financière sans condition de revenus.

Choix de la famille : **TARIF 1 = 1330 €** ou bien **TARIF 2 (tarif bienfaiteur) = 1440 €**

Cette contribution inclut certains frais annexes :

- cotisations aux organismes de l'ensemble catholique.
- à l'exception de la cotisation Apel de 35 € qui vous est facturée séparément.

<b>Demi-pension 4 JOURS</b>	<b>1 010.00 €</b>
<b>Études surveillées</b>	<b>407.00 €</b>
<b>Études dirigées</b>	<b>650.00 €</b>

#### Possibilité d'acheter

1 carte de 12 repas	98 € (à l'unité 8,60€)
1 repas occasionnel	8,60 €
1 carte de 10 études (études surveillées occasionnelles uniquement)	74 € (à l'unité 8,60€)

### II - RÉDUCTION ANNUELLE

L'établissement s'est toujours engagé dans une politique d'aide aux familles en appliquant un principe de réduction progressive pour les familles nombreuses.

Réduction cumulable appliquée sur la scolarité annuelle à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et plus.

2 <sup>e</sup> enfant	7 %
3 <sup>e</sup> enfant	20 %
4 <sup>e</sup> enfant	35 %

### III - MODALITÉS

Engagement pour une année scolaire lors de l'inscription ou de son renouvellement.

#### REMARQUES

Les **absences** de l'élève, de même que les impératifs religieux, **ne donnent droit à aucune réduction sur la scolarité ou la demi-pension**. La contribution familiale reste acquise ou due à l'établissement pour tout mois commencé en cas de départ.

NOM des parents : \_\_\_\_\_ de l'élève : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU PÈRE :

SIGNATURE DE LA MÈRE :